



الجمهورية الجزائرية  
الديمقراطية الشعبية

# الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم  
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

## JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER  (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises) BADR : 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

**MINISTERE DE LA SANTE,  
DE LA POPULATION  
ET DE LA REFORME HOSPITALIERE**

**Arrêté interministériel du 17 Rabie Ethani 1441 correspondant au 14 décembre 2019 portant désignation des membres de la commission chargée de l'établissement de l'inventaire qualitatif, quantitatif et estimatif des biens, moyens, personnels et droits du laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques.**

-----

Par arrêté interministériel du 17 Rabie Ethani 1441 correspondant au 14 décembre 2019, sont désignés membres de la commission interministérielle chargée de l'établissement d'un inventaire qualitatif, quantitatif et estimatif des biens, moyens, personnels et droits du laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques transférés à l'agence nationale des produits pharmaceutiques, en application des dispositions de l'article 30 du décret exécutif n° 19-190 du 30 Chaoual 1440 correspondant au 3 juillet 2019 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale des produits pharmaceutiques, comme suit :

**Au titre du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière :**

- M. Tati Nafaa, sous-directeur des personnels technique et administratif ;
- M. Zaimeche Karim, sous-directeur des moyens généraux.

**Au titre du ministère des finances :**

- Mme. Aberkane Malika, contrôleur financier ;
- M. Ouareth Naâmane, chargé de la gestion de la direction des domaines Ouest de la wilaya d'Alger.

**Au titre de l'agence nationale des produits pharmaceutiques :**

- Mme. Benayad Cherif Watfa, directrice générale de l'agence nationale des produits pharmaceutiques.

**Au titre du laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques :**

- M. Gharbi Abdelaziz.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES  
ENERGIES RENOUVELABLES**

**Arrêté du 21 Rabie Ethani 1441 correspondant au 18 décembre 2019 portant désignation des membres du comité intersectoriel d'exportation des déchets spéciaux dangereux.**

-----

Par arrêté du 21 Rabie Ethani 1441 correspondant au 18 décembre 2019, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 13 du décret exécutif n° 19-10 du 16 Joumada El Oula 1440 correspondant au 23 janvier 2019 réglementant l'exportation des déchets spéciaux dangereux, au comité intersectoriel d'exportation des déchets spéciaux dangereux :

- Mme. Chenibet Hala, représentante du ministre chargé de l'environnement, présidente ;
- M. Hafsaoui Saïd Lotfi, représentant du ministre de la défense nationale ;
- M. Taleb Mohamed, représentant du ministre des affaires étrangères ;
- M. Bertima Abdelouahab, représentant du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;
- M. Mazouz Mourad, représentant du ministre des finances ;
- Mme. Lakel Farida, représentante du ministre chargé de l'énergie ;
- M. Ennehaiti Yacine, représentant du ministre chargé de l'industrie et des mines ;
- Mme. Hamoudi Zakia, représentante du ministre chargé de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ;
- Mme. Libdiri Souad, représentante du ministre chargé du commerce ;
- M. Salhi Salem, représentant du ministre chargé des travaux publics et des transports ;
- Mme. Akram Djamila, représentante du ministre chargé des ressources en eau ;
- Mme. Boukhari Karima, représentante du ministre chargé de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;
- Mme. Bouhraoua Amira, représentante de la direction générale des douanes ;
- Mme. Saadi Fatih, représentante de la direction générale de la protection civile.